



AJC IMMOBILIER

30, Avenue de la Résistance – 93340 LE RAINCY
Tél : 01 43 81 34 81 – Mail : immo.ajc@wanadoo.fr

HONORAIRES DE TRANSACTION

A LA CHARGE DES VENDEURS OU DES ACQUEREURS (cf annonces)

7% TTC jusqu'à 200 000€, 6% TTC de 200 001€ à 400 000€, 5% TTC de 400 001€ et plus.

HONORAIRES DE LOCATION HABITATION A LA CHARGE DU LOCATAIRE.

ZONE TRES TENDUE (LE RAINCY, VILLEMOMBLE...)

- Visite, dossier, rédaction d'acte : 12€ TTC/m² + Etat des lieux 3€ TTC/m²

ZONE TENDUE (GAGNY, LIVRY GARGAN, PAVILLONS SOUS BOIS, SEVRAN...)

- Visite, dossier, rédaction d'acte : 10€ TTC/m² + Etat des lieux 3€ TTC/m²

A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE

Equivalent aux honoraires locataires avec un minimum de 350€ TTC.

LOCAUX COMMERCIAUX A LA CHARGE DU LOCATAIRE

Négociation : 20% du montant du loyer annuel (hors charges) Rédaction des actes : 350 € TTC

**AUCUNE COMMISSION NE NOUS SERA DUE AVANT D'AVOIR EFFECTIVEMENT REALISE LA
TRANSACTION.**

HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE

7,2% ttc sur le loyer et les charges

Assurance garantie des loyers 3,2% TTC

Déclaration de revenus fonciers 48 € TTC

Vente – Estimation – Location – Gestion